

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Sylvère

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité

Qu'une demande de dérogation mineure sera discutée par le conseil municipal de St-Sylvère à sa séance ordinaire le 2 avril 2024, situé au 837, 8^e rang à 20 heures.

Demande : Francine Descôteaux

Dans le but de permettre l'implantation d'une maison mobile, contrairement aux dispositions de l'article #69 du règlement de zonage municipal #247, lesquelles ne l'autorisent pas.

Désignation de l'immeuble :

Adresse : 0 Route de l'École
Lot : 5 652 435 du Cadastre du Québec,
Matricule : 0322-45-7798

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

QUE : copie du document est disponible pour consultation au bureau municipal.

DONNÉ à St-Sylvère, ce 15^e jour du mois de mars deux mille vingt-quatre.

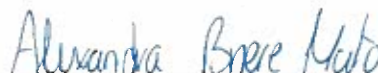


Alexandra Brière-Malo, directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 18h30, le 15^e jour du mois de mars 2024 à chacun des endroits suivants, à savoir : bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, 15^e mars 2024



Alexandra Brière-Malo directrice générale
et greffière-trésorière